

Date de transmission de l'acte: 27/10/2025

Date de reception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507008-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac

Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 17 octobre 2025

Délibération N° DE202507008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
Date de la convocation : 13/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier

Représentés : NEBOUT Franck représenté par VERGNION Philippe, DÉNOUE Joël représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MEIGNEIN Christine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VENTE DES LOTS 1 ET 2 DU LOTISSEMENT DE BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2025 05 09, en date du 13 juin 2025, le prix des terrains du lotissement de Bellevue, sis sur le territoire de la commune historique de Jurignac, a été fixé à 45 €/m² TTC et qu'autorisation lui a été donnée de négocier ce prix, à sa libre appréciation, dans la limite de plus ou moins 15%.

Des acquéreurs s'étant manifestés pour les lots n° 1 et n° 2, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation pour signer une promesse de vente unilatérale (ou un compromis de vente), puis l'acte de vente pour la transaction suivante :

<u>N° DU LOT</u>	<u>CADĀSTRE</u>	<u>ACHETĒUR(S)</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT</u>
-				
1	Quartier 000 Section B Numéro 1014	MME MOREIRA Christine et M. BOUCHEREAU Xavier domiciliés	580 m ²	24 500 €

DE202507008

Date de transmission de l'acte: 27/10/2025
Date de reception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507008-DE
A G E D I

15 Allée de Schoëneck
Jurignac
16250 VAL DES VIGNES

546 m²

23 500 €

2

Section B
Numéro 1015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2241.1 et suivants,

Considérant que cette demande répond au but recherché par la création du lotissement communal,

après en avoir délibéré, et à la majorité/l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'accorder à Monsieur le Maire l'autorisation demandée et de signer tout document intervenant en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MEIGNEIN Christine
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

DE202507008